



Préfecture de la Région BOURGOGNE

Lettre d'information des programmes européens

N° 7 - mars 2010

Culture : L'Europe soutient les projets de votre territoire.

La conservation et la mise en valeur du patrimoine archéologique, historique et culturel ainsi que le renforcement de la capacité d'accueil et de diffusion des œuvres artistiques sont des enjeux forts pour les territoires bourguignons. Gage d'investissement scientifique et de développement économique et touristique, l'aménagement culturel des territoires contribue à renforcer leur dynamisme et leur attractivité.

Structurer la mise en réseau patrimoniale autour des monuments emblématiques, s'assurer de la présence d'infrastructures de qualité sur le plan artistique et culturel dans les villes bourguignonnes et mettre en valeur le patrimoine rural sont autant de projets à mettre en œuvre afin d'assurer une offre culturelle équilibrée sur le territoire.

Le renforcement des points d'appui culturels régionaux peut être financé avec le concours du fonds européen de développement régional (FEDER) et du fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER).

Types de projet soutenus par les crédits européens en BourgogneProjets patrimoniaux structurants :

- **Restauration des grands sites emblématiques du patrimoine protégé : restauration du patrimoine et outils d'interprétation**
- **Conservation et valorisation de monuments protégés ou appartenant au Patrimoine Rural Non Protégé, s'inscrivant dans un projet global de développement touristique et culturel**
- **Valorisation scientifique et muséographie des oppida celtes et exploitation touristique des chantiers archéologiques répondant aux critères du Service Régional de l'Archéologie**
- **Mise en place de Centres d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP)**

Équipements culturels attractifs

- **Mise en réseau et accès aux services culturels en milieu rural, notamment à travers les Contrats Locaux d'Education Artistique et les projets de territoires: éducation artistique et écoles de musique, aménagement ou création de bibliothèques...**
- **Aménagement, réhabilitation voire création de lieux de spectacles dans les communes de moins de 10 000 habitants**
- **Modernisation des musées labellisés « Musée de France » s'inscrivant dans un Programme Scientifique et Culturel.**

NB: les aides au tourisme seront traitées dans la prochaine lettre d'information

Ils ont bénéficié des fonds européens :

- Création d'une salle de spectacles en milieu rural à Salives (21)
- Réhabilitation et extension du musée F. Blandin de Nevers(58)
- Restauration et mise en valeur de l'ancienne abbaye de La Charité sur Loire (58)
- Valorisation du patrimoine archéologique du mont Beuvray par le Centre Archéologique Européen de Bibracte (71)
- Nouvelles pratiques d'enseignement artistique en milieu rural par l'Etablissement Public de Coopération Culturelle à Nevers (58)

Focus sur un projet....



Théâtre G. Bernard (Source : Ville de Chatillon/Seine)

Le Contrat Local d'Education Artistique à Châtillon-sur-Seine (21)

La genèse du projet se situe en 2006 à l'ouverture du Théâtre Gaston Bernard avec le recrutement d'un professionnel pour le développement culturel du territoire. Le Théâtre Gaston Bernard (ou TGB) est un outil du Pays châtilonnais (6 cantons, 22000 habitants) dont le vivier de jeunes est constitué d'environ 4 000 scolaires répartis dans 3 lycées et 2 collèges, 3 groupes scolaires...

Dès le départ, l'éducation à l'art vivant a été privilégiée en s'appuyant sur les actions existantes et sur le potentiel en matière de

public du territoire.

Deux saisons culturelles ont préfiguré le Contrat Local d'Education Artistique (CLEA), au cours desquelles il convient de noter le travail conduit avec deux établissements scolaires : Ateliers avec la présence d'artistes, découverte d'œuvre d'art, et notamment des arts vivants tels que théâtre, danse et musique.

Le CLEA a été signé le 22 octobre 2008 entre la Ville, le Rectorat, la DRAC, la DRAAF et la Communauté de Commune du Pays Châtillonnais.

Les apports pour le public sont multiples : Découverte et pratique de l'art vivant, appropriation des lieux de diffusion et rapprochement de la culture du public (Dijon étant à 90 kms).

Pour la ville de Châtillon-sur-Seine, il s'agit d'offrir une diffusion culturelle de proximité, d'élargir l'accès à la culture à un plus grand public (faibles revenus, freins à la mobilité), y compris par le lien intergénérationnel, de renforcer le rôle structurant de la Ville, centre du Pays Châtillonnais et de donner un sursaut à la vie associative.

Sur un budget de 17 217,83 €uros, le FEADER programme 2007-2013 a soutenu le projet à parité avec la ville de CHATILLON sur SEINE à hauteur de 5 165,35 €, soit 30 % chacun .

Retrouver toute la programmation culturelle sur le site internet de la ville de Châtillon sur Seine : <http://www.mairie-chatillon-sur-seine.fr/>

Pour en savoir plus, consulter le site internet de l'Europe en région Bourgogne : <http://www.europe-bourgogne.fr>, rubrique à droite "mon projet concerne..." et "culture et tourisme" puis, soit "Valorisation du patrimoine culturel", soit "Equipements et services culturels".

Vos contacts :

FEDER :	FEADER :
Département de la Côte d'Or :	
Préfecture de la Côte d'Or Direction des actions interministérielles Bureau de l'Equipement et des Finances Tél. : 03.80.44.65.26	Direction Départementale des Territoires de la Côte d'Or Tél. : 03 80 68 30 00
Département de la Nièvre :	
Préfecture de la Nièvre Directions des Actions Interministérielles Bureau des Finances de l'Etat Tél. : 03.86.60.72.12	Direction Départementale des Territoires de la Nièvre Tél. : 03 86 71 71 71
Département de la Saône et Loire :	
Préfecture de la Saône et Loire Direction des Interventions Territoriales et du Contrôle Bureau des Interventions territoriales Tél. : 03.85.21.82.61	Direction Départementale des Territoires de la Saône et Loire Tél. :03.85.21.86.68
Département de l'Yonne :	
Préfecture de l'Yonne Direction des Collectivités et du Développement Durable Service des Aides Financières Tél. : 03.86.72.78.29	Direction Départementale des Territoires de l'Yonne Tél. : 03.86.48.41.13

DATES A RETENIR

9 mai 2010 - Journée de l'Europe : Soyez un ambassadeur !

Les porteurs de projets qui ont obtenu un soutien financier de l'Europe (FEDER, FSE, FEADER), doivent contribuer à faire savoir ce que l'Europe a fait pour eux. Soyez des ambassadeurs de l'action de l'Europe en Bourgogne, le 9 mai... et tous les autres jours de l'année !



Conformément aux articles 38 à 40 de la loi Informatique et Libertés du 6 août 2004, Loi 2004-801, modifiant la loi du 5 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des données vous concernant. Pour l'exercer, veuillez utiliser le [formulaire de contact](#).

Pour vous désabonner de la newsletter, renvoyez le présent message avec dans l'objet, la mention "radiation".



[Message envoyé avec illicomail](#)